



Restauration du Château de Prats-Balaguer 2017-2018

Madame, Monsieur,

Vous trouverez avec cette lettre un document pour faire un don à l'APPCF en tant que particulier ou entreprise. Ce don aidera la Commune de Fontpédrouse associée à l'APPCF à réaliser des travaux indispensables à la préservation du château de Prats-Balaguer.

Ce château de Prats-Balaguer est un joyau du patrimoine de Fontpédrouse et du Conflent, présent depuis au moins l'époque carolingienne comme cela est attesté par un document qui cite la « Guardia de Prats-Balaguer » en 961. Ce château a vraisemblablement été construit à l'époque romaine ou wisigothique. Il lui a été attribué plusieurs rôles au cours des âges : garde du hameau de Prats-Balaguer, garde du chemin de Nuria, garde de la vallée, prélèvement de l'octroi, ou encore tour à signaux, qui faisait partie d'un réseau plus ou moins étendu (son apogée étant à la période du Royaume de Majorque). Cet ensemble de caractéristiques fait que le château de Prats-Balaguer se distingue par une originalité et un intérêt historique de premier plan.

La dernière restauration remonte à 2001-2003, et elle fût d'ailleurs récompensée d'un prix de la Banque Populaire. Ce patrimoine se dégrade de nouveau de façon accélérée : depuis plusieurs années, les intempéries et le gel font que le couronnement de la tour est fragilisé et des pierres tombent régulièrement. Il en est de même pour l'arche parallèle à la route forestière qui mène à l'Aumet et au « cami de Nuria » à destination du Sanctuaire de San-Gil en Espagne.

Lors d'une réunion entre la Mairie et l'APPCF à ce sujet, Mme Arlette Bigorre, Maire de notre Commune, a validé la nécessité de procéder à des travaux de restauration. Il s'agit de refaire l'arche et le sommet de la tour à la chaux. Cependant le budget de la Commune est impacté par les réductions des dotations de l'Etat, et le traitement d'autres priorités critiques comme le réseau d'eau, l'école et les chemins. Il n'est donc pas possible d'envisager la résolution de ce problème patrimonial sans subventions et autres financements complémentaires. Le budget nécessaire est de l'ordre de 40000€ HT et la Mairie et l'APPCF recherchent donc activement ces subventions et financements.

Nous faisons donc appel à votre générosité. De par ses réalisations passées, l'APPCF est reconnue d'intérêt général depuis 2013 et habilitée à recevoir les dons aux œuvres. Les sommes versées sont donc déductibles des impôts. Si vous décidez de contribuer à ce projet de restauration, notre Trésorier, Jean-Guy Parassols, vous fera parvenir début 2017 les documents justificatifs de votre don 2016.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette lettre et de votre générosité, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos salutations distinguées.

Soyez assurés de l'engagement de l'APPCF au service du patrimoine de la Commune,

Yves Barthelet
Président

Marie-Thérèse Chaulet
Secrétaire

Jean Nicloux
Vice-Président

Jean-Guy Parassols
Trésorier

Siège social : 130 rue de Saint-Thomas 66360 FONTPEDROUSE

Tél : 04 68 97 05 15

L'Association de Protection du Patrimoine de la Commune de Fontpédrouse est reconnue d'intérêt général
(habilitée à recevoir des dons aux œuvres et éligible au mécénat)



APPCF





Association de Protection du Patrimoine de la Commune de
FONTPEDROUSE PRATS-BALAGUER et SAINT-THOMAS
 appcf66@gmail.com appcf66.org



Siège social : 130 rue de Saint-Thomas 66360 FONTPEDROUSE

Tél : 04 68 97 05 15

L'Association de Protection du Patrimoine de la Commune de Fontpédrouse est reconnue d'intérêt général
 (habilitée à recevoir des dons aux œuvres et éligible au mécénat)





**Restauration du Château de Prats-Balaguer
2017-2018
Formulaire de versement de votre don**

Je fais un don pour soutenir l'APPCF dans son effort de contribution à la restauration du château de Prats-Balaguer.

Le montant de mon don est de :euros
et je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

Chèque à l'ordre de : APPCF

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable **ou** réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50000€ (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66666€).

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus (le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque).

Nom ou Société:.....

Adresse :

.....

Tél :Mail :

Comment faire votre don ?

Envoyez ce formulaire de versement de votre don complété et accompagné de votre règlement à l'APPCF à l'adresse qui figure en pied de page.

